

LE TEMPS

Mazout mardi 15 juillet 2014



Des milliers de propriétaires seront hors la loi en 2015

Par Magalie Goumaz

Toutes les citernes enterrées à simple paroi doivent être assainies d'ici à la fin de l'année. Mais de nombreux propriétaires n'ont pas encore réagi et ne parviendront pas à respecter un délai fixé en 2006 déjà

Des milliers de propriétaires seront probablement hors la loi dès le 1er janvier 2015. Motif? Ils n'ont pas assaini dans les délais leur citerne à mazout enterrée à simple paroi, un type d'installation très répandu dans les années 1950-1960. Ils avaient pourtant le temps de réagir. La Confédération leur a accordé un délai de huit ans pour se conformer aux nouvelles normes environnementales édictées par la loi sur la protection des eaux révisée en 2006. Et la plupart des autorités cantonales les ont avertis à de multiples reprises.

Nicolas Walter, du Centre patronal, faisait un point de la situation dans le dernier numéro de la revue Patrons . Près de 5000 citernes doivent encore être assainies en Suisse romande, dont 1600 pour le seul canton de Vaud, annonce-t-il. Situation similaire à Fribourg, où près de 600 installations ne sont toujours pas assainies aujourd'hui. Autant dire que ce sera mission impossible d'ici à la fin de l'année, étant donné que les professionnels de la branche sont déjà surchargés. «A priori, il y a encore pour trois ans de travail», estime Nicolas Walter.

«A l'époque, ces installations étaient enfouies essentiellement pour des questions de place. Elles possèdent souvent de grandes capacités pour de petites maisons, car les propriétaires prévoient des réserves pour plusieurs années. C'était aussi une question d'indépendance», raconte Nicolas Walter. Sauf que, lors de leur mise en service, on ne se souciait guère des risques de pollution du sol et des eaux liés à l'usure, à des défauts d'étanchéité ou à des erreurs humaines. Des mesures de prévention ont été prises régulièrement depuis la fin des années 1960. Des prescriptions de plus en plus strictes, comprenant notamment des inspections régulières, ont déjà permis de limiter les accidents. Et un renouvellement naturel a permis d'en diminuer le nombre.

La Confédération a néanmoins décidé de sonner le glas de ce type d'installation, obligeant les propriétaires à doubler leur citerne et à la doter d'un détecteur de fuite. Soit des travaux qui s'élèvent à plusieurs milliers de francs selon les cas. «Nous ne remettons pas en question cette obligation d'assainissement, décrétée en 2006. Car ces installations vieillissant, les risques d'infiltrations pourraient augmenter avec le temps», explique Nicolas Walter.

Il revient aujourd'hui aux autorités cantonales de s'assurer que les propriétaires concernés fassent les travaux nécessaires. «Nous les avons informés à plusieurs reprises depuis 2006. En 2012, nous avons encore envoyé 850 lettres. Aujourd'hui, nous estimons qu'à Fribourg, entre 300 à 400 propriétaires ne parviendront pas à s'y conformer d'ici à la fin de l'année», estime Marc Chardonnens, chef du Service de l'environnement du canton de Fribourg et président de la Conférence des chefs des services et offices de protection de l'environnement de Suisse (CCE).

Et il n'y aura pas de nouveaux délais. Alors, que risquent les récalcitrants? La question hante la branche, qui aurait souhaité que les cantons adoptent une politique de transition claire... et souple. Ce ne sera pas le cas. «Les gens ont eu un délai suffisant. Dans le canton de Fribourg, nous serons compréhensifs envers ceux qui nous prouvent qu'ils ont entrepris les démarches et qu'il s'agit juste d'une question de temps. Par contre, ceux qui ne bougent pas risquent d'être dénoncés et d'écoper d'une amende qui sera plus ou moins élevée en fonction du risque qu'ils font encourir à l'environnement», indique Marc Chardonnens.

Un moment, craignant d'être tenus pour responsables en cas d'accident, les fournisseurs de mazout se sont demandé s'ils devaient livrer les clients qui ne se sont pas mis aux normes. «Mais ce serait aller trop loin, assure Marc Chardonnens. Chacun a droit au chauffage et en cas de pollution, ce sont les propriétaires qui en seront responsables.» De quoi provoquer une course à l'assainissement.

«C'est le rush depuis une année, explique Patrick Cardot, de l'entreprise Furst, et président de l'Union romande des entreprises d'installation et de révision de stockages d'hydrocarbures. Les propriétaires peuvent assainir l'installation existante mais souvent, ils en profitent pour faire le tour des possibilités et comparer les prix et les avantages. Certains ont maintenant l'occasion de se raccorder à un réseau, d'autres étudient les possibilités dans les énergies renouvelables. Nous assistons à un feu d'artifice d'idées et il faut y répondre. Ça prend du temps, car chaque cas est différent.»

Les acteurs de la branche, Union pétrolière en tête, doivent surtout convaincre les propriétaires de rester fidèles au mazout. «Nous avons fait une vaste campagne et aidons les propriétaires concernés à trouver la meilleure des solutions. On doit se battre, car la concurrence tente de s'engouffrer dans la brèche», indique Martin Stucky, du bureau romand de l'Union pétrolière. Il estime qu'en l'état, 9 clients sur 10 optent pour la solution de l'assainissement de leur système actuel. La branche propose plusieurs solutions, dont les coûts peuvent varier de 2000 à 15 000 francs.

Dans le cas le plus simple, la citerne enterrée à simple paroi peut être dotée d'une enveloppe intérieure supplémentaire. Par mesure de précaution, les propriétaires ont la possibilité d'y ajouter une couche de protection contre les courants vagabonds. Ils peuvent aussi changer toute la citerne pour un modèle enfoui conforme. Ou alors profiter de l'occasion pour mettre hors service l'installation enterrée et placer plusieurs petits réservoirs à l'intérieur de la maison.

«50% des bâtiments en Suisse sont aujourd'hui chauffés au mazout. Même si un certain pourcentage de propriétaires concernés par cet assainissement va opter pour une combinaison avec d'autres agents énergétiques, ça restera une énergie importante en Suisse», estime Martin Stucky, rappelant que de gros progrès ont été faits ces dernières années en termes d'efficacité énergétique. «Les installations sont toujours moins gourmandes et les émissions polluantes ont été considérablement réduites, confirme Patrick Cardot. Le mazout n'a plus rien à envier au gaz. Et si, en plus, un propriétaire investit dans l'isolation de son bâtiment, il peut réaliser d'importantes économies d'énergie», estime-t-il. Mais une chose est sûre, il y aura moins de chauffage à mazout au terme de l'exercice.

LE TEMPS© 2014 Le Temps SA